



Information aux familles adhérents au prélèvement automatique

publié le 02/06/2016

Les familles ayant adhéré au prélèvement automatique pour le règlement de la demi-pension vont recevoir un courrier leur indiquant le montant du dernier prélèvement. Ce courrier sera remis aux élèves.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.